

## **BULLETIN D'INSCRIPTION**

**A envoyer avant le 18 Mai 2015**

Nom du PROPRIETAIRE :

Nom du Meneur :

Adresse :

Tél : Fax : email :

Assurance : Compagnie et N° de police :

- Poneys     Chevaux     Traits     Anes     Attelage à 1     Tandem     Paire  
 Attelage à 4     Autres

Nom des chevaux	N° Identification	Race	Age	Sexe	Taille (pony)
1					
2					
3					
4					

**Le carnet d'identification des chevaux doit être présenté à l'arrivée sur le concours**

<b>VOITURE</b> <i>(joindre descriptif)</i>			
Type	Constructeur	Année	Voie & Empattement

### **Résultats antérieurs du Meneur :**

Saison 2012.....  
 Saison 2013.....  
 Saison 2014.....

**RESERVATION de BOXES**

- Je réserve ..... Boxe(s) X 60 €  
 Cocher cette case si besoin d'un branchement électrique pour Home-car

RECAPITULATIF des RESERVATIONS (obligatoire)

Engagement membre A.F.A	_____ X 30 € = .....€
Ou Engagement non membre de l'AFA (adhésion AFA incluse)	_____ X 85 € = .....€
Réservation des boxes :	_____ X 60 € = .....€
Déjeuner du dimanche (repas froid boissons comprises) :	_____ X 20 € = .....€
	TOTAL : .....€

- Je Joins un chèque à l'ordre de Lunéville Cité Cavalière
- Je règle par virement IBAN : FR761027804400002027160151 BIC : CMCIFR2A

Chèques à envoyer à l'adresse suivante :  
Lunéville Cité Cavalière - Château des Lumières - BP25 - 54302 Lunéville cedex

Date d'arrivée au Château des Lumières : .....

Les participants doivent obligatoirement être assurés en responsabilité civile, les couvrant pour les accidents portant atteinte à des tiers, y compris des passagers transportés même au cours de la manifestation, et doivent pouvoir le justifier à tout moment.

Les organisateurs de la manifestation "Concours International d'Attelage de Tradition" du château des Lumières dégagent toutes leurs responsabilités pour les dommages corporels, matériels, accidents ou maladies qui pourraient survenir aux propriétaires, participants, accompagnateurs, coéquipiers, spectateurs et animaux en quelque circonstance que ce soit.

En aucun cas, la responsabilité des organisateurs ne saurait être mise en cause à l'occasion de dommages, y compris le vol, en particulier aux véhicules hippomobiles ou automobiles, harnais, effets personnels, matériels ou autres.

Le meneur est seul responsable de la condition physique de son attelage et de son emploi pendant la manifestation et particulièrement sur le terrain.

Tout acte de cruauté sera sanctionné par une élimination immédiate de la manifestation avec interdiction de continuer le parcours engagé.

Les papiers d'identification des équidés sont exigibles à tout moment (décret n°2001-913 du 5 octobre 2001).

**J'ai pris connaissance des conditions et responsabilités ci-dessus.**

Fait à :

SIGNATURE

Le :

**PS : Pour une meilleure organisation, il est important que les engagements nous parviennent avant le 18 Mai 2015.**

**N'hésitez pas à nous contacter. :Valérie Lavigne – 06 47 72 89 16 – rencontresequestres@hotmail.fr**